

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-4151

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	0
SOLDE	10 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	0
SOLDE	2 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le Gouvernement propose d'accroître les moyens du Fonds exceptionnel d'investissement sur l'action 8 Fonds exceptionnel d'investissement du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », afin d'accroître les moyens dédiés aux investissements indispensables pour l'eau et l'assainissement à Mayotte.

La crise actuelle montre qu'il est nécessaire d'accélérer les investissements pour mettre à niveau les infrastructures sur le territoire.

Ces ouvertures de crédits sont considérées comme des charges de fonctionnement telles que définies aux 1° à 4°, et 6°, du I de l'article 5 de la LOLF.